

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Caen, le 25 juin 2025

## La FHF Normandie rappelle la résilience actuelle des EHPAD publics normands

Suite aux résultats de l'enquête annuelle présentant la situation financière des EHPAD publics de la fonction publique hospitalière (FPH) menée par la Fédération Hospitalière de France (FHF), la FHF Normandie souhaite revenir sur la situation de ses établissements adhérents et rappeler que malgré des finances qui se dégradent, les établissements font preuve d'une grande résilience et adaptabilité pour continuer d'assurer un accompagnement de qualité.

### Résultats de l'enquête

Soixante-trois EHPAD publics répartis sur l'ensemble de la région (représentant un peu moins de 10 000 lits et places) sur un peu plus d'une centaine, ont répondu à l'enquête FHF nationale pour présenter leur situation actuelle et notamment financière. Les résultats présentent un déficit régional qui se maintient (19 millions d'euros de déficit cumulé sur 2024 pour les EHPAD publics normands), une diminution des trésoreries, et tout cela malgré une activité qui remonte et s'approche des 98% de taux d'occupation moyen (taux qui était d'actualité en région avant la période COVID).

La cause de cette situation dégradée s'explique par plusieurs facteurs : une compensation incomplète des revalorisations salariales, une inflation qui n'a jamais été totalement financée et une évolution insuffisante des tarifs hébergement au regard des coûts.

Les EHPAD rappellent également connaître toujours un taux d'absentéisme élevé et parfois même un turn-over de leur personnel important, les obligeant à avoir recours à des remplacements souvent coûteux (intérim).

Par ailleurs, il est à rappeler que les EHPAD publics se trouvent dans un contexte différent des EHPAD privés, puisque tout en proposant un tarif significativement inférieur, ils paient des taxes et charges sociales et fiscales, dont sont en partie exonérés les EHPAD privés.

Enfin, la FHF Normandie précise que les établissements publics accueillant des personnes en situation de handicap et les services hospitaliers accueillant des personnes âgées, notamment les unités de soins longues durées, qui ont un modèle de financement identique à celui des EHPAD, connaissent les mêmes difficultés. En effet une autre enquête menée auprès des structures handicap révèle les mêmes conclusions : une situation financière qui se dégrade et une baisse des trésoreries. Par ailleurs, les agents de ces structures n'ont pas tous bénéficié des récentes revalorisations salariales SEGUR amenant ces structures à souffrir d'un manque d'attractivité pour leurs recrutements face aux établissements privés du secteur handicap.

### Actions mises en place par les établissements

Si seul un rattrapage financier conséquent pourrait permettre d'améliorer la situation de nos établissements et services médico-sociaux, l'Etat a tout de même récemment permis aux établissements qui le souhaitent, et habilités à l'aide sociale, de mettre en place des tarifs différenciés pour leurs résidents (tarifs légèrement plus élevés pour les résidents payants que

pour ceux qui sont habilités à l'aide sociale). Cela ne résoudra pas leurs problèmes financiers, mais peut leur permettre de dégager quelques marges. Si environ un tiers de nos EHPAD ont déjà modifié leurs tarifs ou se projettent dans ce dispositif, la plupart nous remontent finalement que malgré plusieurs réticences pour ne pas pénaliser la population, ils n'ont de toute façon pas d'autres choix que d'activer ce levier.

Plus largement, les EHPAD publics ne cessent de faire preuve d'imagination et de créativité pour trouver toujours de nouvelles solutions afin de conserver la meilleure qualité d'accompagnement possible. Si plusieurs s'engagent actuellement dans des démarches de labellisation tels « Humanitude », « Montessori », « Naomi Feil », dispositifs visant à garantir le bien-être des résidents en prenant soin d'eux tout en favorisant leur autonomie jusqu'à la fin de leur vie, il est bon de rappeler aussi l'un des atouts essentiels de la fonction publique hospitalière qui est la formation, permettant aux agents d'adapter leurs pratiques aux besoins des résidents tout au long de leurs carrières. Enfin, la FHF Normandie a décidé de lancer dernièrement un groupe de travail pour travailler à la création d'un label qualité des EHPAD publics normands qu'elle proposera par la suite à toutes ses structures pour déploiement si elles le souhaitent.

### Les actions entreprises par la FHF Normandie

La FHF Normandie soutient les actions de la FHF Nationale auprès des pouvoirs publics pour alerter sur les besoins de financement des EHPAD et services médico-sociaux au sens large et demander la mise en place de mesures d'urgence. L'octroi d'aides ou de financements ponctuels comme l'Etat le fait actuellement, ne saurait résoudre une problématique structurelle qui persiste depuis la crise COVID. Il devient **urgent d'accompagner nos personnes âgées à la hauteur de leurs besoins**.

Pour cela, la FHF Normandie a notamment sollicité, par le biais d'une rencontre interfédérations, les Présidents des Conseils Départementaux afin de leur faire part de ces difficultés et poursuit également ses actions en matière d'attractivité en allant promouvoir les métiers présents dans les EHPAD et plus globalement les métiers de la fonction publique hospitalière sur les salons de l'emploi qui s'organisent sur le territoire.

Enfin, la fédération régionale organise le 27 juin prochain sa convention régionale sur le **sujet des coopérations et mutualisations aujourd'hui indispensables à mettre en œuvre entre structures médico-sociales pour assurer l'avenir de nos EHPAD publics**.

Contact presse : Fiona Genetey - FHF Normandie - [fhfn-permanence@chu-caen.fr](mailto:fhfn-permanence@chu-caen.fr)